



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 15/02/2019  
Reçu en préfecture le 15/02/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190207-2019\_02\_016-DE

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-016 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

**Date de convocation : 7 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Armand REIS-FILIFE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

-----  
Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**  
**FIXATION DES TARIFS DU SÉJOUR 6-12 ANS DANS LES PAYSANNEES À CAMPAN**  
**DU 22 AU 27 AVRIL 2019**

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance et de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la Jeunesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-015-015 en date du 31 janvier 2017 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au bureau,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 Janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance et Enfance du 24 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles suivantes :

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 6 à 12 ans dans les Hautes Pyrénées à Campan du 22 au 27 Avril 2019 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	420,00 €
190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €	240,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant inscrit et 20% pour le troisième enfant inscrit d'une même famille.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne 15 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

